



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-54**

L'an deux mille vingt,
Le 25 septembre 2020 à 18 h 30,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 21 septembre 2020

Date d'affichage : Le 21 septembre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Émilie LISSE, Jean DIDIER, Patrick GOMEL, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, David NOËL, Sylvianne CORNET, Julien DIEU

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Émilie LISSE
- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Michèle CAFFIER est nommé secrétaire de séance.

| |
|--|
| Modification tarifaire CLSH Mutualisé |
|--|

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-17 fixant la tarification pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Par décision commune avec Baincthun et Conteville, il convient de modifier la tarification extérieure.

Les tarifs désormais applicables sont :

- 29,00€ Capellois Baincthunois Contevillois
- 50,00€ Les enfants dont les grands-parents résident l'une des 3 communes

- 100,00€ Les extérieurs

Pour les familles bénéficiaires de l'ATL (Aide aux temps libres):

- 28,00€ Capellois Baincthunois Contevillois

- 49,00€ Les enfants dont les grands-parents résident l'une des 3 communes

- 99,00€ Les extérieurs

Le conseil Municipal, à l'unanimité 19 voix , approuve la tarification présentée.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,

Le 25 septembre 2020

Le Maire

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le :

**DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE**

LE

06 OCT. 2020



12 OCT. 2020

